



Budget 2026

L'essentiel à retenir
p. 6

Événements

Les rendez-vous
de l'été
p. 18-19

Le nouveau Conseil municipal

Sommaire

4

Actualités métropole

La route des Bauches
fait peau neuve

5

Actualités

Budget 2026 :
l'essentiel à retenir

« Vivre dehors », un projet
au grand air pour
le bien-être des tout-petits

Espèces invasives :
comment s'en protéger ?

10

Dossier

Le nouveau Conseil
municipal

16

Vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu

Les animations
intergénérationnelles,
vecteur de lien social

Événements :
les rendez-vous de l'été

20

Retour en images

22

Bloc-notes

Un bel été à partager



Chères Aignanaïses, chers Aignanaïsi,

À la suite des élections de mars dernier, notre équipe s'est immédiatement mise au travail. Notre action, dans la continuité du travail de Jean-Claude Lemasson, sera guidée par quatre axes forts, essentiels à notre avenir commun : préserver un cadre de vie de qualité en veillant à la tranquillité publique, accompagner la transition écologique tout en valorisant le patrimoine local, renforcer les solidarités pour ne laisser personne de côté, et encourager le bien-vivre ensemble.

Vous découvrirez, dans le dossier de ce numéro, les visages et les délégations de vos élus, mais aussi le fonctionnement des instances qui vous représentent.

En page six, vous pourrez prendre connaissance du budget 2026. En raison des contraintes imposées par la Loi de finances nationale et de la baisse des dotations de l'État, nous sommes amenés à réajuster ce budget pourtant élaboré de manière prudente. Ce cap responsable et transparent nous permettra de maintenir des services publics de qualité, tout en réalisant des investissements structurants indispensables pour préparer l'avenir de notre commune.

L'action municipale se déploie également pour embellir notre quotidien. Avec le retour des beaux jours, notre commune s'anime pour vous offrir une programmation estivale chaleureuse, ludique et culturelle, mettant la nature à l'honneur. Entre ateliers créatifs, balades ornithologiques au cœur du Lac de Grand Lieu ou encore la traditionnelle Fête de rentrée, tout est pensé pour mettre en valeur notre territoire et favoriser les rencontres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture et un bel été à Saint-Aignan de Grand Lieu !

Hélène Hazlewood
Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu
8^e Vice-Présidente de Nantes Métropole

Découvrez la
prochaine parution
du *Mag'* dans votre
boîte aux lettres les
15 et 16 octobre



Retrouvez toute l'info de la commune sur www.saint-aignan-grandlieu.fr



LE TRI
+ FACILE



Édition : Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu • Directrice de la Publication : Hélène Hazlewood • Rédaction et photos : Service communication • Illustrations : Adobe Stock • Maquette : Agence Scoop communication - 15406-MEP • Impression : Allais Imprimeur, à 2 000 exemplaires, papier recyclé 100 %, encres végétales et label Imprim'Vert • Dépôt légal : Juin 2026 • N° d'ISSN : 2971-4605.

Retrouvez toute l'actualité liée à l'aéroport sur www.saint-aignan-grandlieu.fr, rubrique « Ma commune »



La commune maintient une position ouverte mais vigilante

Comme sous le mandat précédent, la nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une position ouverte au dialogue avec l'État et le concessionnaire de l'aéroport, mais résolument tournée vers la défense des riverains.

Hélène Hazlewood, Maire, et Frédéric Chauchet, 1^{er} adjoint à la Maire, participent à toutes les instances d'échanges relatives à l'aéroport, qu'il s'agisse du réaménagement de la plateforme, du suivi du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), de l'élaboration du Plan d'exposition au bruit (PEB), ou encore du suivi du couvre-feu. D'ailleurs, la commune souhaite un élargissement du couvre-feu de 23h à 7h (contre 00h à 6h aujourd'hui). Cette mesure, dont la volonté est partagée par d'autres communes comme Rezé et Bouguenais, permettrait aux riverains d'avoir une nuit de sommeil de 8h, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Poursuite du dialogue avec le public

Plusieurs rencontres ont été organisées par l'État avec les habitants (forums d'information, permanences, tables rondes...) au 1^{er} semestre 2025. De nouveaux forums seront organisés à l'automne 2026.

Une nouvelle procédure d'atterrissage par le nord

Depuis le mois d'avril 2026, l'État a mis en place une nouvelle procédure d'atterrissage par le Nord, dénommée RNP-AR (Required Navigation Performance - Authorization Required), après concertation avec le territoire. Cette nouvelle technologie satellitaire permet de guider les pilotes pour atterrir face au Sud, y compris lors de mauvaises conditions météorologiques. Elle vise à réduire le déroutement d'avions vers d'autres aéroports. Elle permet ainsi de limiter les nuisances sonores (au Nord, vers Nantes) et la pollution, en réduisant les remises de gaz des avions. Elle améliore également l'accessibilité de l'aéroport. Sa généralisation est attendue pour 2033. D'ici là, cette procédure et l'actuelle coexisteront pour permettre aux compagnies aériennes d'adapter leur flotte et de former leurs équipages.

D'abord présentée comme un levier pour répartir plus équitablement les atterrissages par le Nord et par le Sud, il semble que cette procédure n'ait que peu d'impact sur cette répartition. D'autant plus que sa mise en œuvre n'est pas une obligation pour les compagnies, ce que l'équipe municipale déplore.

Le projet de réaménagement de l'aéroport



Flashez ce QR code pour accéder au site officiel du réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique et connaître ses dernières avancées.

La Métropole réalise des travaux de voirie sur la commune

Dans le cadre de son programme pluriannuel des investissements 2021-2026, Nantes Métropole, en collaboration avec la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, a effectué des travaux de requalification de la route des Bauches et de la rue du Champ de foire.

La route des Bauches

La route des Bauches, située dans un quartier résidentiel, a fait l'objet de travaux afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes, d'organiser le stationnement et d'apaiser la vitesse, qui passe de 50 km/h à 30 km/h. Notamment empruntée par des cars scolaires, la route des Bauches ne disposait pas, jusqu'à présent, d'aménagements pour les piétons et personnes à mobilité réduite, ni de places de stationnement matérialisées. C'est désormais chose faite : création de trottoirs et d'îlots de stationnement pavés, pose de potelets, de dalles podotactiles et réfection des enrobés. Les grilles d'évacuation des eaux pluviales et la passerelle en bois ont été renouvelées. Les travaux, d'un montant de 120 000 € TTC, se sont achevés au début du mois de mai.



La rue du Champ de foire

Les cheminements piétons de la rue du Champ de foire ont été réaménagés afin de les rendre confortables et sécurisés. Le montant des travaux s'élève à 50 000 € TTC, pour 400 mètres linéaires.

Déchèterie : fermeture pour travaux et horaires d'été

Fermeture de la déchèterie

La déchèterie de Saint-Aignan de Grand Lieu est fermée jusqu'au 10 juillet 2026, en raison de travaux de modernisation réalisés par Nantes Métropole. Durant cette période, les personnes souhaitant déposer leurs déchets peuvent se rendre aux déchèteries de La Montagne et de Rezé.

Horaires d'été

Les horaires des déchèteries et éco-points changent pendant la période estivale, du 15 juin au 30 août.

- Toutes les déchèteries (hors celle de Nantes) : du lundi au dimanche de 7h à 14h30.
- Déchèterie de Nantes : du lundi au samedi de 7h à 14h30, dimanche de 8h30 à 12h.
- Éco-points (hors Auvours - Nantes) : du mardi au samedi de 7h à 14h30.
- Écopoint d'Auvours - Nantes : du mardi au samedi de 10h à 15h.



Jean-Claude Masson, ancien Maire, passe l'écharpe à Hélène Hazlewood, maire élue lors du Conseil municipal du 21 mars 2026.

Les délibérations des premiers Conseils municipaux

Trois Conseils municipaux ont eu lieu suite aux élections municipales du 15 mars dernier. Ces premières réunions, assez formelles, ont posé les bases de la mandature et permettront d'aborder les sujets de fond lors des sessions suivantes.

21 mars 2026

L'élection de la Maire et de ses adjoints

Dans les jours suivant la proclamation des résultats, les Conseils municipaux se réunissent pour élire le Maire et les Maires-adjoints. Les 27 conseillers municipaux de Saint-Aignan de Grand Lieu ont élu Hélène Hazlewood comme Maire, puis huit adjoints. Il appartient ensuite à la Maire de donner des délégations de fonction et de signature à ses adjoints, et, si elle le souhaite, aux conseillers municipaux. Lors de cette première réunion, le délai de convocation étant réduit, peu d'autres sujets sont abordés.

2 avril 2026

La mise en place des instances internes

Lors de cette deuxième séance, les conseillers municipaux ont voté la répartition des indemnités des Maires-adjoints et des conseillers municipaux qui bénéficieront d'une délégation. Le plafond de l'enveloppe relative à ces indemnités est défini par la loi. Puis, les élus ont délibéré sur la mise en place et la composition des instances qui vont leur permettre de travailler tout au long du mandat : commissions thématiques, commission d'appel d'offre, Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS). Le **Conseil métropolitain** s'est, quant à lui, réuni le 3 avril 2026. Il est composé de tous les élus des communes de Nantes Métropole, fléchés comme conseillers communautaires sur les listes électorales. C'est la Maire, Hélène Hazlewood, qui a été élue pour la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu. Les conseillers métropolitains ont élu Johanna Rolland comme Présidente et 20 Vice-Présidents, dont Hélène Hazlewood comme 8^e Vice-Présidente.

30 avril 2026

Les désignations des représentants dans les instances extérieures

Cette troisième séance a été essentiellement consacrée à la désignation des représentants de la commune dans les différentes instances extérieures : Commission métropolitaine de répartition des charges, instances des écoles publiques et privées, associations, Comité social territorial (instance de dialogue avec les agents)...

Retrouvez le **dossier spécial** consacré à la nouvelle équipe municipale en **p.10**.

Budget 2026 : l'essentiel à retenir

Le budget 2026 de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a été voté le 16 février 2026, par les élus du précédent mandat (2020-2026), dans un contexte financier contraint, résultant de la Loi de finances 2026.

De nombreuses incertitudes, liées à l'élaboration de la Loi de finances 2026 par le Gouvernement, ont conduit la précédente équipe municipale (2020-2026) à faire preuve de prudence lors de la préparation du budget 2026. Les recettes reversées par l'État à la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu ont ainsi été estimées au plus bas. Cependant, depuis ce vote, l'État a demandé un nouvel effort aux collectivités territoriales, diminuant sa contribution pour la commune à hauteur de 160 000 €, soit 250 000 € au total. La nouvelle équipe municipale (2026-2032) est donc contrainte de réajuster le budget. Certaines dépenses, initialement prévues pour 2026, sont ainsi reportées.

Le budget de fonctionnement

8,2 M€

Le budget de fonctionnement représente les sommes d'argent qui permettent de faire tourner les services publics au quotidien (frais de personnel, dépenses courantes, intérêts d'emprunts, subventions et dotations...).

Répartition des dépenses courantes, pour un montant de 1,67 million d'euros :

46 % Petite-enfance, enfance, jeunesse, éducation

Restaurant scolaire, écoles, temps périscolaire, crèche, accueils de loisirs, Conseil municipal des enfants...



24 % Aménagement urbain

Gestion et entretien des espaces verts, des terrains de sport, du cimetière, gestion et entretien du patrimoine bâti, urbanisme...

19 % Culture, sport, vie associative

École municipale de musique, Espace vie locale, animations culturelles et patrimoniales, médiathèque, équipements sportifs...

9 % Administration générale

1,5 % Cohésion sociale, solidarité

Action sociale pour les familles et les seniors, actions intergénérationnelles... Ces actions sont complétées par le budget du CCAS, pour un montant de 124 000 euros.



0,5 % Développement durable

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement viennent des impôts locaux, des dotations de l'État et de Nantes Métropole, et des services aux habitants (restaurant scolaire, crèche...). Le montant des recettes est équivalent à celui des dépenses.

Le budget d'investissement

2,8 M€

Le budget investissement permet à Saint-Aignan de Grand Lieu de préparer l'avenir (aménagements, acquisition de biens, travaux sur les équipements...).

Les trois principaux investissements :

654 000 €

Maison du souvenir

Travaux, aménagement des abords, aménagement intérieur, achat de mobilier...

496 000 €

Le Grand Lieu du Lac

Acquisition du foncier des Jahardières auprès de Nantes Métropole

370 000 €

Salle de la Pavelle

Extension de la salle et création d'un bloc d'escalade de niveau régional

Un emprunt raisonné

Le montant de la dette par habitant s'élève à 621 € au 1^{er} janvier 2026. Il se situe dans la moyenne nationale des communes de même strate, qui s'élève à 724 € par habitant.

« Vivre dehors », un projet au grand air pour les tout-petits

Un vent de renouveau souffle à la petite crèche « Pom' de Rainette ». Depuis plusieurs semaines, les tout-petits passent davantage de temps en extérieur et profitent des nouveaux aménagements du jardin.

Parce que la nature offre une multitude de ressources, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a mis en place le projet « Vivre dehors ». Le principe ? Pousser les portes de la petite crèche pour découvrir les richesses naturelles et faire du plein air un espace d'apprentissage et d'épanouissement. Tout est mis en œuvre pour investir l'extérieur. Les tout-petits disposent de combinaisons de pluie. Une table de manipulation sur mesure a été installée. Bientôt, une cabane en osier vivant complètera l'aménagement du jardin. Ce projet s'inscrit dans une démarche éducative plaçant le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant au cœur des pratiques. Le contact avec la nature, les jeux libres et les explorations permettent aux tout-petits de vivre des expériences multisensorielles essentielles à leur développement. Feuilles, branches ou cailloux deviennent alors de véritables supports de jeu. En manipulant, détournant et assemblant leurs trouvailles, ils stimulent leur



imagination et leur créativité. Au-delà de ces apprentissages, les bienfaits sur leur santé sont nombreux. S'exposer à la lumière naturelle, bouger plus régulièrement et être au contact de la nature contribuent à améliorer leur sommeil, leur humeur et à soutenir leur système immunitaire. Cette initiative ne demande qu'à évoluer au fil du temps, avec, par exemple, un essai de sieste en plein air pour les grands aux beaux jours. Une manière de grandir... au grand air !



Cap sur l'été à la Maison des jeunes

La Maison des jeunes propose de nombreuses activités pour les jeunes. Sorties en plein air, sport, activités créatives ou culturelles... il y en a pour tous les goûts ! Encadrés par une équipe éducative, les jeunes peuvent fréquenter cet espace pour partager des moments entre amis, exprimer leurs idées et concrétiser leurs projets. Les inscriptions sont ouvertes pour cet été et pour l'année scolaire 2026-2027. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.



La fiche d'inscription et la fiche sanitaire sont téléchargeables sur le site internet, le portail famille ou disponibles à la Maison des jeunes.
06 61 64 31 18 - maisondesjeunes@sagl.fr

UNE PERMANENCE POUR ACCOMPAGNER LES ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ

Tous les jeudis, la Maison des ados de Loire-Atlantique propose une permanence à Bouaye. Des professionnels accueillent les jeunes de 11 à 21 ans qui souhaitent parler de leurs préoccupations : relations familiales, scolarité, relations amicales ou amoureuses, stress, santé... L'accueil est libre et confidentiel. Les entretiens sont gratuits.



Maison des adolescents
Centre Administratif et Social
1, boulevard du Bois Jacques, Bouaye
Uniquement sur rendez-vous :
02 40 20 89 65 - mda.loire-atlantique

Espèces invasives, comment s'en protéger ?

Les frelons à pattes jaunes et le moustique tigre sont des espèces invasives qui prolifèrent chaque été. Comment faire pour les surveiller et limiter leurs atteintes sur la biodiversité et sur la santé humaine ?

Le frelon asiatique

En s'attaquant aux abeilles et aux autres pollinisateurs, les frelons à pattes jaunes (anciennement nommés frelons asiatiques) mettent en danger l'équilibre de la biodiversité. Pour tenter de limiter leur pression, des campagnes de piégeage sont organisées au printemps, lorsque les reines fondatrices sortent de leur hibernation pour construire les nids primaires. Ensuite, la croissance de la colonie implique la fabrication et l'occupation d'un nid secondaire.

Où se trouvent les nids ?

Les nids se trouvent dans les arbres en hauteur, mais aussi dans les haies, les ronces, voire dans les combles. En été, soyez observateurs ! Il est possible de suspecter la présence d'un nid en analysant le vol du frelon : un frelon qui vole seul ne présente pas véritablement de danger, tandis que plusieurs frelons qui volent ensemble ou suivent un vol précis peuvent indiquer la présence d'un nid à proximité.



Que faire en cas de découverte d'un nid ?

Contactez la mairie avant toute intervention d'une entreprise. Un technicien se rendra sur place. Il vous expliquera comment faire intervenir un professionnel pour la destruction du nid, et à quelles aides financières vous pouvez prétendre.

Le frelon à pattes jaunes (anciennement frelon asiatique) mesure environ 3 cm. Il a un thorax noir et marron, un abdomen noir avec un anneau jaune orangé et des pattes jaunes.

Le moustique tigre

Désormais présent sur quasiment tout le territoire français, le moustique tigre présente un risque sanitaire important. Il est vecteur de maladies tropicales telles que la dengue, le zika, le chikungunya. Chacun peut être acteur de la lutte contre leur prolifération, en éliminant notamment les gîtes larvaires, c'est-à-dire les lieux de ponte. La femelle pond jusqu'à 150 œufs par ponte, tous les 12 jours, dans des eaux stagnantes. Un bouchon de bouteille peut lui suffire ! Pensez à vider régulièrement les récipients de vos jardins : coupelle, arrosoir, jouets d'enfants. Disposez une moustiquaire sur le dessus de votre récupérateur d'eau et au niveau du raccordement de la gouttière. Si vous le croisez, signalez-le : signalement-moustique.anses.fr



Plus petit que le moustique, le moustique tigre présente un corps et des pattes arrières noires rayées de blanc, ainsi qu'une bande blanche sur la tête et le thorax.

Gestion des risques, comment la commune se prépare ?

Tempêtes, canicules, inondations ou chutes de neige rappellent que les risques majeurs, bien que rares, peuvent bouleverser le quotidien. S'ajoutent également les risques technologiques, sanitaires et sociétaux. La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu met en place, en coordination avec les acteurs locaux et départementaux, des outils pour anticiper, prévenir et réagir efficacement en cas de crise.

Afin de protéger ses habitants, en amont comme en cas de crise, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, la métropole de Nantes et l'État se coordonnent et proposent des outils adaptés pour limiter les impacts des risques majeurs.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est la boîte à outils de la commune pour protéger la population en cas de crise. Ce dispositif identifie les risques spécifiques au territoire, liste les moyens humains et matériels mobilisables, organise les actions prioritaires (information, évacuation, ravitaillement...), et permet d'alerter rapidement les habitants. Par ailleurs, la nouvelle équipe municipale se forme aux interventions en cas de crise. Les Aignanais qui le souhaitent pourront prochainement

se faire connaître afin que la commune puisse identifier les habitants des zones à risque ou nécessitant une aide prioritaire (personnes à mobilité réduite, dépendantes d'appareils médicaux électriques, etc.).

Le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) est activé par le Préfet si le sinistre est important ou si plusieurs communes sont touchées.

Nantes Métropole apporte son soutien logistique et coordonne le déploiement des moyens en activant le plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Le PICS permet de bénéficier des moyens de la Métropole et de la solidarité des autres communes en cas d'événement majeur.



La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu est soumise au risque inondation en raison de sa proximité avec le Lac de Grand Lieu. Photo d'archive (Saint-Rachoux).

LE DICRIM, UN GUIDE PRATIQUE POUR CONNAÎTRE LES RISQUES À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU



Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est édité par Nantes Métropole. Il liste les risques majeurs à Saint-Aignan de Grand Lieu et les bons réflexes à avoir en cas de crise.



Flashez ce QR code pour consulter le DICRIM

Une attention particulière en période de canicule

En période de canicule, de grand froid ou lors de catastrophes naturelles, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu porte une attention particulière aux personnes les plus vulnérables. Chaque jour, les services de la commune vous contactent par téléphone et des visites de la Protection civile peuvent être organisées. Si vous résidez à votre domicile, êtes âgés de plus de 65 ans, ou en situation de handicap, ou âgés de plus de 60 ans et reconnus inaptes au travail, et que vous vous sentez isolé ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables. L'inscription se fait en mairie, ou par téléphone auprès du service Cohésion sociale au 02 40 26 44 36.

La nouvelle équipe municipale

Les nouveaux élus ont pris leurs fonctions en mars dernier, à la suite des élections municipales et communautaires, pour le mandat 2026-2032. Découvrez les 27 élus qui composent le nouveau Conseil municipal, les instances auxquelles ils prennent part, et les grands projets du mandat.



Le nouveau Conseil municipal de Saint-Aignan de Grand Lieu s'est installé le 21 mars 2026.

À cette occasion, Hélène Hazlewood a été élue Maire. Huit Maires-adjoints ont également été élus.

Les Maires-adjoints sont chargés d'assumer des fonctions que la Maire leur confie, dans un domaine spécifique, en rapport avec leurs compétences et leurs motivations.

L'organisation des différentes instances

*Conseil municipal, commissions municipales thématiques, bureau municipal...
Découvrez les différentes instances qui organisent le travail des élus.*

Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'organe de décision de la commune. Il regroupe les élus majoritaires et minoritaires. Il a pour mission de régler les affaires de la commune en votant des délibérations. Son rôle touche à la vie quotidienne des habitants. Il vote le budget annuel, choisit les investissements à venir, gère de nombreux services à la population essentiels, comme l'entretien des écoles, la cantine, la crèche, les équipements culturels... Il s'occupe également de l'aménagement urbain et du cadre de vie. Le Conseil municipal représente les habitants. Ses décisions sont prises dans l'intérêt général de la commune.

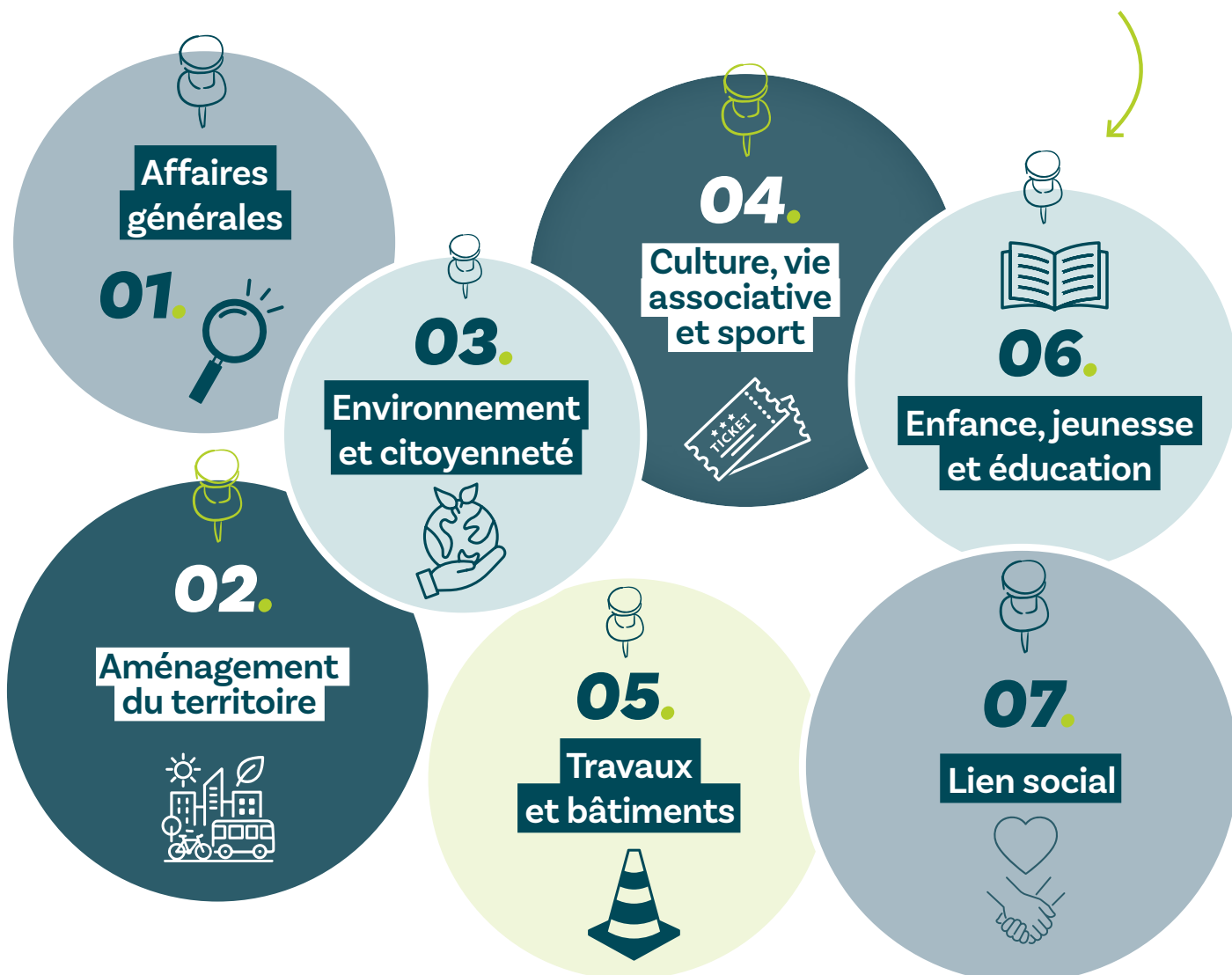
Les séances du Conseil municipal sont ouvertes à tous. Il se réunit environ une fois tous les deux mois, le jeudi à 20h.

Le bureau municipal

Le bureau municipal regroupe la Maire, qui préside le bureau, et les Maires-adjoints. Il assure la gestion courante de la commune entre les séances du Conseil municipal. Les membres font le point sur l'avancement de leurs dossiers respectifs, examinent les dossiers importants et prennent, si besoin, des décisions sur les affaires urgentes. Le bureau municipal se réunit une fois par semaine.

Les commissions municipales

Les commissions municipales sont des groupes de travail composés de conseillers municipaux. Si le Conseil municipal est le lieu où sont votées les décisions, les commissions sont le lieu où le travail est préparé. Les commissions sont chargées d'étudier les dossiers, de débattre, de proposer des solutions et de préparer les projets de la commune, avant le vote. Saint-Aignan de Grand Lieu compte sept commissions.



Les élus du Conseil municipal

2026-2032



**Hélène
HAZLEWOOD**

Maire
Vice-présidente de Nantes
Métropole



**Frédéric
CHAUCHET**

1^{er} adjoint à la Maire
en charge de l'Économie,
de l'Aéroport, des Liens
avec les usagers et des
Ressources humaines



**Gwénaëlle
HERVÉ**

2^e adjointe à la Maire
en charge de la Culture,
de la Vie associative et
du Sport



**Éric
AÏT-KACI**

3^e adjoint à la Maire
en charge de
l'Aménagement du
territoire



**Alexandra
EVAÏN**

4^e adjointe à la Maire
en charge du Lien social



**Thierry
VASSEUR**

5^e adjoint à la Maire
en charge de
l'Environnement et de la
Citoyenneté



**Ida
RIVET**

6^e adjointe à la Maire
en charge de l'Enfance,
de la Jeunesse et de
l'Éducation



**Bruno
BABIN**

7^e adjoint à la Maire
en charge des Finances



**Géraldine
MAISONNEUVE**

8^e adjointe à la Maire
en charge des Travaux,
des Bâtiments publics et
du Bâti patrimonial



**Jean-Luc
GOUJON**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge du suivi du Budget
et des Marchés publics



**Stéphane
BARILLERE**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge des
Déplacements doux



**Corinne
SAPIENCE**

Conseillère municipale
de la majorité
en charge de la
Petite enfance

DOSSIER



**Christine
PAPIN**

Conseillère municipale
de la majorité
en charge du Handicap



**Véronique
BAYLE**

Conseillère municipale
de la majorité
en charge des questions
relatives à l'Eau



**Willy
GERMAIN**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge du Bâti
patrimonial et des Liens
avec les entreprises



**Damien
PHILIPON**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge du Conseil
municipal des enfants et
du Groupe citoyens jeunes



**Manuela
BEREDOUANE**

Conseillère municipale
de la majorité
en charge des
Logements sociaux



**Valérie
DOUILLARD**

Conseillère municipale
de la majorité
en charge du
Développement durable



**Caroline
LOMBARDO**

Conseillère
municipale de la
majorité
en charge de l'Agriculture



**Romain
CHARUEL**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge de la Vie
associative et culturelle



**Sylvain
LE CASTEL**

Conseiller municipal
de la majorité
en charge du Sport



**Patrick
NAGARD**

Conseiller municipal
de la minorité



**Antony
BOUCARD**

Conseiller municipal
de la minorité



**Alya
PIOLAIN**

Conseillère
municipale de la
minorité



**Maud
CIVEL**

Conseillère
municipale de la
minorité



**Élodie
GODEFROY**

Conseillère
municipale de la
minorité



**Sébastien
JANTZI**

Conseiller municipal
de la minorité

Les axes forts du projet municipal

Le projet municipal se décline en quatre axes forts, qui guideront les actions des nouveaux élus.

1 Offrir un cadre de vie de qualité

- Maintenir la vitalité du centre-bourg (aménagement du secteur de la Garotterie en haut du bourg, utilisation des biens délaissés en poursuivant l'installation d'artisans...).
- Sécuriser les routes et les cheminements piétons et cycles.
- Préserver et défendre les habitants contre les nuisances aéroportuaires.
- Veiller à la tranquillité publique (recrutement d'un policier municipal...).
- Assurer une urbanisation maîtrisée tout en permettant à chacun de se loger.



2 Protéger l'environnement et le patrimoine

- Promouvoir les comportements éco-responsables.
- Accompagner la transition écologique.
- Prendre en compte le développement durable dans les décisions communales.
- Protéger les zones humides.
- Valoriser le patrimoine (réhabilitation du petit patrimoine bâti pour l'intégrer au circuit patrimonial, soutenir la création d'un éco-musée...).



3 Soutenir les jeunes, les familles et les seniors

- Proposer de nouveaux lieux de loisirs aux jeunes (création d'un pump-track...).
- Agir pour l'accès à la santé.
- Favoriser l'autonomie des jeunes (création d'un dispositif « argent de poche »), et des seniors (favoriser le maintien à domicile).
- Lutter contre l'isolement des personnes (extension de la salle Madeleine Huet pour permettre aux plus âgés de se rassembler en famille...).



4 Favoriser le bien-vivre ensemble

- Accompagner et encourager la vie associative.
- Faire vivre les quartiers pour renforcer la cohésion et la convivialité.
- Renforcer la démocratie participative (mise en place d'un budget participatif pour permettre aux habitants de proposer et voter pour des projets...).
- Accompagner les habitants dans leurs projets.



Le nouveau Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) est installé depuis le 28 avril 2026. Il est composé d'élus du Conseil municipal et de membres de la société civile. C'est un établissement public qui possède sa propre existence juridique, même s'il est étroitement lié à la commune.

Le Conseil d'administration du CCAS est composé de neuf membres. Hélène Hazlewood, Maire, en est la Présidente. Quatre membres sont élus au Conseil municipal : Alexandra Evain, Jean-Luc Goujon, Christine Papin et Élodie Godefroy. Les quatre autres membres sont nommés par la Maire, parmi des personnes issues de la société civile : Brigitte Morisson, représentante de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), Pascal Hegron, représentant d'une association de personnes âgées et retraitées, Françoise Benoît-Guine et Marie-Odile Boisseau, toutes deux participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social.



Le CCAS accompagne les familles, les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap ou en difficulté par des moyens humains et financiers. Des travailleurs sociaux orientent et informent les personnes pour l'accès aux droits (aides sociales, alimentation, énergie, habitat...), et différentes aides (permis de conduire, bourse à l'engagement, transport pour les seniors, mutuelle communale...).

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Absentes sur la photo : Françoise Benoît-Guine et Élodie Godefroy.

Le nouveau Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'assemblée délibérante de Nantes Métropole. Il est composé de 98 membres issus des 24 communes de la métropole.



Le Conseil métropolitain de Nantes Métropole

Le Conseil métropolitain se réunit cinq à six fois par an. Il guide l'action métropolitaine en adoptant des délibérations dans les domaines de compétences dévolus à la Métropole. Hélène Hazlewood, Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu, siège au Conseil métropolitain en tant que Maire indépendante, avec les maires de Brains, Saint-Léger-les-Vignes et Mauves-sur-Loire. Elle a été élue 8^e Vice-Présidente. Johanna Rolland, Présidente, lui a confié la délégation du tourisme de proximité. Nantes Métropole exerce ses compétences dans des domaines variés, qui touchent au quotidien des habitants : alimentation et agriculture, aménagement de l'espace public et du territoire, climat et énergie, culture et patrimoine, déchets, eau et assainissement, économie, mobilités, tourisme...

Des actions intergénérationnelles aux multiples bienfaits

Loin de n'être que de simples rencontres de courtoisie, les actions intergénérationnelles sont un moteur de la cohésion sociale. À Saint-Aignan de Grand Lieu, plusieurs animations permettent aux différentes générations d'apprendre à se connaître.

Pour les seniors, les animations intergénérationnelles permettent de lutter contre l'isolement, de transmettre leurs souvenirs. Pour les enfants, elles permettent de s'ouvrir aux autres, d'apprendre à être solidaire. Globalement, elles contribuent au partage et au bien-vivre ensemble. Les animations intergénérationnelles s'inscrivent notamment dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Saint-Aignan de Grand-Lieu, qui vise à renforcer les politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Dernièrement, trois actions ont été menées sur la commune.

En mai, les enfants des écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre se sont rendus au traditionnel repas des aînés afin d'y chanter, devant un public conquis !



En avril, les adolescents de la Maison des Jeunes sont allés à la rencontre des tout-petits qui fréquentent la crèche. Ensemble, ils se sont baladés et sont allés voir les moutons sur l'un des terrains d'éco-pâturage.



En mars, le Club « Joie de vivre », composé de seniors aignannais, s'est rendu à l'école Jules d'Herbauges sur le temps périscolaire du midi, pour jouer avec les écoliers à des jeux de société.

Chez Plinguette, le resto s'invite au château

Niché dans un cadre idyllique bien connu des Aignanais, le restaurant Chez Plinguette a ouvert ses portes au début de l'année. Joutant le château de La Plinguetière, il propose une cuisine maison, composée de produits frais et locaux.



Marie Alzi, directrice de l'association de La Plinguetière, dans le nouveau restaurant Chez Plinguette.

Le restaurant Chez Plinguette se situe dans un écrin de verdure du Domaine de La Plinguetière.

Le Domaine de La Plinguetière, ce sont d'abord des hébergements, des salles à la location et, plus récemment, des événements conviviaux ouverts à tous : guinguettes, soirées repas avec concert, vide-greniers... L'association La Plinguetière, qui gère les lieux, vise à promouvoir un tourisme social et solidaire. Pour continuer de financer ses actions non lucratives, elle a dû développer de nouvelles activités. Depuis janvier, c'est donc le restaurant « Chez Plinguette » qui a ouvert ses portes, juste à côté du restaurant central, occupé, notamment, par les enfants aignanais lors des vacances et des temps périscolaires. Plutôt qu'une salle vide sur le temps du midi, Marie Alzi, directrice, s'est demandé comment moduler l'espace. « Le défi consiste à garder la même qualité de service pour tous les groupes que nous accueillons, enfants comme adultes. » précise-t-elle. Ça tombe bien, car la mixité des publics fait partie des valeurs portées par l'association. « Ce restaurant est le résultat d'un travail collectif. Le cuisinier a créé les menus, la responsable de salle s'est chargée de la décoration, et une alternante s'est occupée de la marque. »

« Chez Plinguette » est ouvert à toutes et tous : salariés, grands-parents et petits-enfants, groupes lors des événements familiaux ou pour repas d'affaires... « Nous souhaitons réimplanter le château dans sa commune pour que les habitants s'approprient le lieu », poursuit Marie Alzi. Et ça marche ! « Tous les midis, je rencontre des Aignanais qui viennent manger ! » Les tarifs sont volontairement accessibles. « En venant au restaurant, vous soutenez notre association ! » poursuit-elle. Cerise sur le gâteau, une terrasse est installée depuis les beaux jours.

Informations pratiques

Chez Plinguette
51, route du Champ de Foire
02 55 10 18 49
chezplinguette@plinguetiere.fr

Ouvert le midi du lundi au vendredi, et sur demande les soirs et les week-ends.
Entrée, plat, dessert : 20 €
Entrée, plat ou plat, dessert : 13 €



Cet été à Saint-Aignan de Grand Lieu

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu vous invite à profiter des journées ensoleillées pour découvrir les richesses du patrimoine, flâner et vous rencontrer. Une programmation pensée pour les familles, avec, cette année, la nature mise à l'honneur.

À la découverte du cyanotype

Le cyanotype est une façon très ancienne de réaliser des photos. Inventée il y a presque 200 ans, cette technique permet d'obtenir des tirages d'un bleu profond, appelé bleu de Prusse.

• Exposition du Muséum d'histoire naturelle

Du 3 juillet au 30 août

Parc du Grand Lieu du Conte - entrée libre

L'artiste photographe Carole Renard propose son exposition « Explorations d'un territoire », composée d'images étonnantes réalisées avec la technique du cyanotype. Feuilles, fleurs et tiges sont posées sur le papier puis révélées par la lumière du soleil. La soirée d'inauguration aura lieu vendredi 3 juillet à 19h.

• Atelier cyanotype en famille

Mercredi 15 juillet de 14h à 16h - Grand Lieu du Conte

Mercredi 5 août de 14h à 16h - Maison des Jahardières

Atelier parent-enfant, à partir de 7 ans. Gratuit, sur inscription au 07 64 47 76 59. Partez à la découverte des plantes puis créez de belles images bleues avec des feuilles, des fleurs et d'autres trésors de la nature. Un goûter sera offert à l'issue de l'atelier.

• Heure du conte en plein air

Mercredi 15 juillet à 11h - Grand Lieu du Conte

Mercredi 26 août à 11h - Saint-Rachoux

Gratuit, accès libre, dès 4 ans.

Cet été, les histoires sortent de la médiathèque ! Laissez vous emporter par des histoires pour petits et grands racontées en plein air !



Le lac sous tous les angles

Qu'il s'agisse de découvrir le lac et le site de Pierre Aiguë, de reconnaître les oiseaux ou les animaux qui le traversent, baladez-vous au Lac de Grand Lieu !

• Observatoire ornithologique

Tout l'été en accès libre.

Prenez le temps d'observer hérons, aigrettes, grèbes et bien d'autres espèces qui peuplent le Lac de Grand Lieu.

• Accueil découverte des oiseaux

Juillet : samedis 4, 18 et 25 de 9h à 12h

Août : samedis 1^{er}, 8, 15 et 22 de 9h à 12h

Gratuit, accès libre.

Un animateur de l'association Faunalis vous accueille pour vous faire découvrir les oiseaux.

• Visites commentées du site

Juillet : dimanches 5 et 19,

de 10h à 11h30

Août : dimanches 2 et 30 août,

de 10h à 11h30

Gratuit, inscription conseillée.

Visites proposées par un animateur de la Fédération Départementale des chasseurs 44.

• Balade en barque

Vendredi 17 juillet, à 14h, 16h et 18h

Gratuit, sur inscription.

Au départ du port de l'Halbrandière, les bénévoles de l'association des Pigouilleurs de Grand Lieu vous accueillent, à bord d'une grande barque à moteur à bout pointu, pour une balade d'1h30 sur la rivière l'Ognon.

• Atelier enfant

Samedis 22 juillet, de 10h30 à 11h30 - Grand Lieu du Conte

Samedis 29 août, de 10h30 à 11h30 - Saint-Rachoux

À partir de 6 ans. Durée : 1h. Gratuit, sur inscription.

Les enfants partiront à la découverte d'empreintes : pattes, griffes, formes... autant d'indices pour comprendre la présence des animaux. Après l'exploration, ils fabriqueront leur propre moulage d'empreinte en argile.

• Apéro-visite de Pierre Aiguë

Vendredi 31 juillet de 18h30 à 20h

Gratuit, sur inscription.

Une visite tournée vers la nature pour découvrir le site de Pierre Aiguë.





À la découverte des Jahardières

Vendredi 7 août de 18h30 à 20h
Gratuit, sur inscription.

En famille ou entre amis, partez à la découverte de la belle demeure des Jahardières et de son parc lors d'un apéro-visite. Une balade pour en apprendre plus sur l'histoire du lieu, son architecture et les personnes qui l'ont occupé.

Fête de rentrée

Samedi 31 août, à partir de 19h
place Millénia

Gratuit, entrée libre. Buvette et restauration sur place.

Préparez-vous à une soirée festive et haute en couleur ! Au programme : les rythmes latinos enflammés de La Camioneta avec initiation salsa et cumbia, la déambulation lumineuse et déjantée de la fanfare Chik and Chok qui accompagnera le public jusqu'au feu d'artifice, sans oublier le spectacle familial et interactif de Lazari mêlant clown, magie, jonglage et équilibre... Une soirée conviviale, surprenante et festive à vivre en famille ou entre amis !





31
mars

Benoît Hamon visite le Grand Lieu du Conte

Benoît Hamon, président d'ESS France, s'est rendu au tiers-lieu Le Grand Lieu du Conte. L'occasion pour Les Grandlieu'Zarts, l'association qui occupe les murs, de présenter ses missions et son modèle économique hybride. La Ville de Saint-Aignan de Grand Lieu a rendu ce projet possible en réhabilitant l'ancien presbytère et en accompagnant l'association depuis six ans. Une convention définit les devoirs de l'association vis-à-vis de la commune.

Les enfants des écoles sensibilisés aux déplacements

150 élèves des écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre ont été sensibilisés aux déplacements sur l'espace public. Les enfants de grande section ont découvert le « buggy brousse », un circuit d'éducation routière en intérieur. Les enfants de CE2 ont réalisé un parcours piéton en extérieur, tandis que les enfants de CM2 se sont initiés à la conduite à vélo. Les ateliers ont été animés par des intervenants départementaux de sécurité routière, bénévoles missionnés par la Préfecture.



07
mai



08
mai

La commémoration du 8 mai 1945

À l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a rendu hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté. Un moment de recueillement et de transmission en présence de l'Union Nationale des Anciens Combattants et du Conseil Municipal des Enfants.



Le Patio musical en scène

Les élèves et professeurs de l'école municipale de musique Le Patio musical ont enflammé la salle l'Héronnière avec leur spectacle « Le bonhomme d'Etzbourg ». Un conte musical en deux parties mêlant théâtre, légendes, chant, danse et musique ! Plus de 300 spectateurs ont assisté aux deux représentations.

12-13
mai



14-17
mai

30 ans d'amitié franco-allemande

Le Comité de jumelage a célébré ses 30 ans ! Les voisins outre-Rhin ont assisté à une représentation du conte musical et visité le Golfe du Morbihan. L'équipe de foot de Thungersheim, qui a fait le déplacement, a joué avec l'équipe locale. La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a offert un banc coloré à ses homologues, et reçu un grand tableau photo de leur part.

La balade des curiosités au fil de l'eau

La balade des curiosités a rassemblé une centaine de promeneurs et cyclistes autour d'un parcours bucolique invitant à explorer le patrimoine local lié à l'eau. Au programme : démonstration de restauration de barque, halte racontée, découverte des objets de pêche et de la révolte des pêcheurs de Passay...



24
mai

Coup de projecteur



Mobilac, l'appli pour avoir l'actu de la commune en poche

La commune vous informe en temps réel sur votre smartphone ! Entièrement gratuite, l'application mobile Mobilac vous permet d'accéder à de nombreuses informations : actualités, agenda, plan interactif des équipements, horaires des services, menus de la cantine... Vous pouvez aussi signaler un incident (espaces verts, voirie, danger, dégradation, dépôt sauvage, graffitis, panne lampadaire...).

Téléchargez l'application



Google Play



Apple Store



Ciné-conférence : Nouvelle-Zélande, le joyau des antipodes

Jeudi 17 septembre à 18h30

Espace Vie Locale,
salle Paul Pouvreau

Le documentariste Alain Basset vous propose de partir à la découverte de la Nouvelle-Zélande, de ses terres des antipodes où cohabitent descendants d'immigrants européens et maoris, partageant aujourd'hui une vie loin des tumultes du monde dans des espaces de liberté incroyables.

Plein tarif : 5 € / Tarif réduit : 2,50 € / Réservez vos places sur www.saint-aignan-grandlieu.fr.

Un jeu musical à la pause déj'

Mercredi 23 septembre à 12h30

Pour commencer la rentrée en s'amusant, venez découvrir le nouveau jeu *Hister, le jeu des hits 100 % français*, lors du prochain *Midi Mercredi* à la médiathèque ! En famille ou entre amis, apportez votre pique-nique, prenez la pause et venez tester ce jeu musical. *Midi Mercredi*, c'est un format court de rencontres, d'ateliers ou d'animations proposé une fois par mois à la médiathèque.



État civil

NAISSANCES

Nolan PAVILLON
05/05/2026

MARIAGE

**Ludovic CHARLOT
et Sophie PLOQUIN**
16/05/2026

**Mickaël GUITTENY
et Sophie AMIANT**
16/05/2026

**Joël LESIEUR et
Myriam BOUET**
30/05/2026

DÉCÈS

**Germaine DUBREIL,
Veuve THOMAS**
04/04/2026

**Jacqueline
SAUZEAU-BERTIN**
14/04/2026

Les Engagé(e)s pour Saint-Aignan de Grand Lieu

Voilà un premier trimestre que votre équipe « Les Engagé(e)s » siège en majorité au conseil municipal. Fidèles à l'esprit des trois mandats précédents, nous avons pleinement pris nos fonctions en main pour poursuivre, sans rupture, le travail engagé depuis plus de dix ans. Cette continuité politique est essentielle : elle garantit stabilité, cohérence et efficacité dans l'action publique locale.

Fiers d'agir à vos côtés et déjà au travail, nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre. Notre équipe porte les valeurs défendues durant la campagne et reste déterminée à les traduire en actes, malgré une conjoncture nationale et internationale tendue. La baisse de la compensation financière de l'État – plus de 160 000 € pour notre commune, soit 2 % de nos recettes réelles de fonctionnement – fragilise nos marges de manœuvre. Pour autant, nous maintiendrons une gestion rigoureuse, transparente et responsable, fidèle au bon sens de

gestion qui a guidé notre commune depuis de nombreuses années.

Dans cet esprit, nous avons souhaité préserver et développer l'offre d'animations socioculturelles pour l'été 2026. Saint Aignan de Grand Lieu vit au rythme des départs en vacances, mais beaucoup d'habitants restent ici : familles qui s'organisent, jeunes en quête d'activités, aînés attachés à leur cadre de vie, personnes seules qui veulent conserver du lien. L'été ne doit pas être un vide, mais un temps de respiration, de rencontres et de découvertes.

Le programme proposé par vos élus vise à offrir à chacun une activité accessible, vivante et adaptée. Notre ambition est claire : ne laisser personne de côté. Rien ne serait possible sans l'implication des services municipaux, des associations et des bénévoles. Un grand MERCI à eux.

Au-delà des activités, c'est un

véritable enjeu de cohésion sociale : autonomie pour les jeunes, nouvelles pratiques pour les adultes, lutte contre l'isolement pour les seniors. Expositions, ateliers créatifs, contes en plein air, découverte des oiseaux du lac, apéro visites du patrimoine, balades en barque... autant d'occasions de se rencontrer et de partager.

La présentation des nouveaux élus est à découvrir dans votre Mag', afin que chacun puisse nous reconnaître dans la commune. N'hésitez pas à nous interpeller : nous voulons être des élu(e)s de proximité, accessibles, présents et engagé(e)s pour vous.

Nous sommes heureux d'être au service des Aignanaï(s) et nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous.

Le groupe « Engagé(e)s pour Saint-Aignan de Grand Lieu »

Un nouvel Avenir pour Saint-Aignan

Lors des dernières élections municipales, notre liste *Nouvel Avenir pour Saint-Aignan* a été battue de seulement 33 voix, sur près de 2 200 suffrages exprimés. Près d'un Aignanaï sur deux a ainsi exprimé sa volonté d'un renouveau dans la gestion de notre commune. Nous tenons à nouveau à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Après trois conseils municipaux, et malgré les déclarations de M^{me} Hazlewood affirmant une volonté de travailler dans un esprit constructif avec la minorité, nous regrettons de constater que la majorité a choisi de désigner exclusivement ses représentants au sein des différentes instances et organismes de la commune et intercommunaux, à l'exception de ceux réservés

statutairement à l'opposition. Nous restons néanmoins pleinement mobilisés pour porter nos idées, défendre notre vision pour notre commune et représenter avec conviction les Aignanaï(s) qui nous ont fait confiance.

**Elodie Godefroy, Maud Civel, Alya Piolain
Antony Boucard, Patrick Nagard, Sébastien Janzy
Elus pour Un nouvel avenir pour Saint Aignan**

SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU
Le Grand Lieu du Lac

27 & 28 JUIN 2026

Fête de PIERRE AIGUË

À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU



BALADES EN BARQUE AVEC LES PIGOUILLEURS DE GRAND LIEU ET LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS 44, BAR ET RESTAURATION, MUSIQUE ET ANIMATIONS TOUT PUBLIC.

RÉSERVEZ POUR
EMBARC'RANDO
ET VOTRE REPAS



GRUPE HISTOIRE



1 place Millénia
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
02 40 26 44 44 - contact@sagl.fr
www.saint-aignan-grandlieu.fr

